

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 684

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 56

À l'alinéa 74, substituer aux mots :

« la section II du chapitre X du titre I^{er} du livre III »,

les mots :

« l'article L. 31-10-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.